

# AVIS PUBLIC

---

## ADOPTION DU RÈGLEMENT MRC-941 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

Avis public est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue le mercredi 13 septembre 2023 à 20 h, le Conseil a adopté le règlement MRC-941 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030.

Le règlement entre en vigueur, en vertu de l'article 450 du *Code municipal du Québec*, le jour de sa publication, soit le 21 septembre 2023.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement ci-haut mentionné au siège social de la MRC de Drummond situé au 436, rue Lindsay à Drummondville, sur le site internet de la MRC « <https://www.mrcdrummond.qc.ca/> » ou au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Drummond durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Drummondville, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.



Christine Labelle

Directrice générale et greffière-trésorière